

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
MINISTERE DE L'INTERIEUR
ET DE LA SECURITE
DIRECTION DES AFFAIRES
INTERIEURES

DECRET N° 69-177 /PR/MIS
du 8 Juillet 1969

—oOo—

Ampliatiions:

JORD 1
PR/SGG 10
Ministères 9
SGPR 2
DAI 4
IAA-DCCT-DB-DN- 4
SGM 10
CF-DI-Trésor 3
DGF 5
DP 4
DGAJL 2
Gde CHANCELLERIE 1
CES 5
Dtion STAT. 2
Dtion PLAN 2
Préfectures 2
Intéressés 2

/E PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DU GOUVERNEMENT,
CHARGE DES AFFAIRES INTERIEURES,

- VU la Proclamation du 17 Juillet 1968, approuvée par le Référendum du 28 Juillet 1968;
VU la Loi n°65-20 du 23 Juin 1965, fixant les règles relatives à l'Organisation Générale de l'Administration Publique;
VU la Loi n°64-34 du 12 Décembre 1964, fixant la liste des Hauts Fonctionnaires de l'Etat dont la nomination est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu;
VU le Décret n°230/PR du 31 Juillet 1968, portant formation du Gouvernement;
VU le Décret n°234/PR-SGG du 16 Août 1968, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement;
VU le Décret n°304/PC-DAI du 26 Août 1965, fixant les attributions et les prérogatives des Préfets et Sous-Préfets et déterminant les modalités d'organisation des services directement placés sous leur autorité;
VU l'Arrêté n°0447/MFPRAT/DP.2 du 25 Juin 1969, portant nomination de MM. AMOUSSOU Orounla Edmond Pierre et HOUETO Ahanou Valère dans le Corps des Administrateurs, en qualité d'Administrateur de 2ème classe, 1er échelon stagiaire;

Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

Article 1er.— M. AMOUSSOU Orounla Edmond Pierre, Administrateur de 2ème classe, 1er échelon, nouvellement mis à la disposition du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, est nommé Adjoint au Préfet du Borgou.

Article 2.— M. HOUETO Ahanou Valère, Administrateur de 2ème classe, 1er échelon, nouvellement mis à la disposition du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, est nommé Adjoint au Préfet du Mono.

Article 3.— Le présent Décret qui prendra effet pour compter de la date de prise de service des intéressés, sera publié au Journal Officiel.

Par le Président de la République,
Chef du Gouvernement,
chargé des Affaires Intérieures,
Le Ministre de l'Economie et des Finances,

Fait à Cotonou, le 8 Juillet 1969

Stanislas Yédomon KPOGNON.

Emile-Derlin ZINSOU.